



**CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE
PROFESSIONNEL (CAPLP)
CONCOURS EXTERNE ET CAFEP**

Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Session 2017

Rapport de jury présenté par :
Monsieur Pierre NARBONE,
Président du jury



SOMMAIRE

Renseignements statistiques.....	Page 3
Épreuves d'admissibilité.....	
Écrit 1 : épreuve de mise en situation professionnelle	Page 5
Écrit 2 : seconde épreuve d'admissibilité	Page 21
Épreuves d'admission.....	
Épreuve de mise en situation professionnelle	Page 26
Épreuve d'entretien à partir d'un dossier	Page 41
Conclusion générale.....	Page 45

Le rapport est rédigé sous la responsabilité du président de jury

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP

Candidats inscrits : 897

Candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité : 250 (28 % des inscrits) #

Candidats admissibles : 157

Candidats présents aux épreuves d'admission : 145

Nombre de postes: 109

Candidats proposés pour l'admission : 81

Epreuves d'admissibilité

Moyenne des candidats présents : 15,76 (7,88 / 20)

Moyenne des candidats admissibles : 19,2 (9,6 / 20)

Moyenne du dernier candidat admissible : 13,01 (6,51 / 20)

Epreuves d'admission

Moyenne des candidats présents : 32,93 (8,23/ 20)

Moyenne des candidats admis : 47,56 (11,89/ 20)

Ensemble du concours

Moyenne des candidats présents : 52,13 (8,69 / 20)

Moyenne des candidats admis : 68,71 (11,45 / 20)

Moyenne du dernier candidat admis : 48,28 (8,05 / 20)

**Concours d'accès aux fonctions d'enseignement
dans les établissements privés sous contrat (CAFEP)**

Candidats inscrits : 177

Candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité : 61(34 % des inscrits)

Candidats admissibles : 37

Candidats présents aux épreuves d'admission : 33

Nombre de postes : 20

Candidats proposés pour l'admission : 20

Epreuves d'admissibilité

Moyenne des candidats présents : 16,67 (8,34 / 20)

Moyenne des candidats admissibles : 19,32 (9,87/ 20)

Moyenne du dernier candidat admissible : 15,67 (7,84 / 20)

Epreuves d'admission

Moyenne des candidats présents : 39,58 (9,9 / 20)

Moyenne des candidats admis : 56,67 (14,17 / 20)

Ensemble du concours

Moyenne des candidats présents : 59,31 (9,89 / 20)

Moyenne des candidats admis : 77,28 (12,88 / 20)

Moyenne du dernier candidat admis : 58,51 (9,75 / 20)



ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE

ÉCRIT 1 – Épreuve de mise en situation professionnelle

Durée : 5 heures – coefficient : 1

Sujet

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : www.education.gouv.fr Ils sont accessibles depuis la page « SIAC2 »

Le Handicap visuel: où en sommes-nous douze ans après la loi ?

La vision est le sens le plus développé chez l'être humain: environ 70% des récepteurs sensoriels de l'organisme sont situés dans les yeux et près de la moitié du cortex cérébral participe à un aspect ou à un autre du traitement de l'information visuelle. La perception visuelle s'inscrit dans le mécanisme commun à toutes les sensations: elle le fait avec une certaine spécificité liée à la physiologie de l'œil. Une atteinte des structures visuelles peut aboutir à un handicap visuel lorsque les ressources médicales ou chirurgicales ont été épuisées.

La loi N°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et ses textes d'application constituent une réforme profonde demandée par les citoyens et les associations, et voulue par l'Etat.

Néanmoins son application exige des adaptations pour tenir compte de la spécificité des besoins de certains handicaps, tel le plan 2008-2011 « pour une intégration pleine et entière des personnes aveugles et malvoyantes à la vie de la Cité ».

Cette loi permet aux associations de prendre part à la prise en charge des personnes en situation de handicap. Elles jouent un rôle important dans la vie des personnes déficientes visuelles.

Douze ans après sa promulgation, la loi du 11 février 2005, a incontestablement permis de changer le regard sur les personnes handicapées. Mais si des avancées sont saluées en matière d'accueil, de compensation ou de scolarisation, il reste encore beaucoup à faire notamment en matière d'accessibilité au niveau des établissements recevant du public (ERP) et de la chaîne de déplacement. La loi du 5 août 2015 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a accordé de nouveaux délais pour leur mise en accessibilité.

Dans une composition structurée, il vous est demandé:

- A l'aide de schéma(s) commenté(s), de présenter le mécanisme physiologique de la fonction sensorielle tout en développant les spécificités de la vision. Présenter les éléments anatomiques de l'œil dont l'atteinte est susceptible d'occasionner des pathologies oculaires responsables des principales déficiences visuelles irréversibles.

- De montrer comment le plan « handicap visuel 2008-2011 » participe à l'intégration et au respect des droits fondamentaux de tout citoyen, puis de conduire une réflexion sur la contribution des associations à l'accomplissement d'une vie digne et autonome pour les personnes déficientes visuelles.

- De justifier le bilan contrasté de l'application de la loi 2005 dans la mise en accessibilité des équipements publics et des transports en commun, fixée par le législateur en 2015 en précisant les différentes répercussions pour les personnes en situation de handicap visuel.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Le handicap en chiffres

Source: centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations, www.franceculture.fr (18/11/2013)

Annexe 2: Mécanisme de transduction

Source: D'après La Recherche n°477 Juillet/Août 2013, p.60

Annexe 3: La vision

Source: D'après La Recherche n°477 Juillet/Août 2013, p.54

Annexe 4: Extrait du plan 2008-2011 « Pour une intégration pleine et entière des personnes aveugles et malvoyantes à la vie de la Cité »

Source: www.cnsa.fr

Annexe 5: La loi du 5 août 2015 : les points importants

Source: www.vie-publique.fr

Annexe 6: Principales pathologies responsables de déficiences visuelles

Source: www.guide-vue.fr, www.opc.asso.fr

Annexe 7: Association CECITIX, pour l'accessibilité des déficients visuels de Basse-Normandie

Source: www.cecitix.fr

Annexe 8: Association Valentin Haüy

Source: www.avh.asso.fr

Annexe 9: Extrait de la fédération des aveugles de France (2016)

Source: www.aveuglesdefrance.org

Annexe 10: Accessibilité : encore loin du compte

Source: www.respectmag.fr

Annexe 11: Ad'AP pour ERP

Source: www.handicap.fr

1. PRÉSENTATION DU SUJET

1.1 STRUCTURE

Le sujet est présenté sous la forme d'un véritable **sujet de synthèse**. Il est construit selon le schéma suivant :

- **Un titre** : il pose par une question, le contexte général de la problématique à traiter dans le sujet
- **Des sous-ensembles** repérables au cœur d'un texte de présentation repris dans **les trois axes du questionnement**
 1. Le mécanisme physiologique de la fonction sensorielle et de la vision.
 2. Le plan handicap visuel et l'intégration par rapport au respect des droits des personnes en situation de handicap visuel.
 3. La justification du bilan contrasté de la loi de 2005 dans la mise en accessibilité.

Le sujet induit **un seul développement argumenté structuré** en trois parties et associant les disciplines fondamentales du champ STMS. Il doit être traité sous une **forme dissertée et comporter des schémas commentés**.

Question 1 : A l'aide de schéma(s) commenté(s), présenter le mécanisme physiologique de la fonction sensorielle tout en développant les spécificités de la vision. Présenter les éléments anatomiques de l'œil dont l'atteinte est susceptible d'occasionner des pathologies oculaires responsables des principales déficiences visuelles irréversibles.

Eléments de la réponse :

- Présenter le principe du traitement de l'information sensorielle : naissance au niveau des récepteurs sensoriels, conduction par des nerfs sensitifs, intégration au niveau cérébral
- Appliquer ce principe à la vision : présenter les photorécepteurs de la rétine, nerfs optiques, et cortex visuel
- Sur les schémas, apprécier le respect des sens des trajets de la lumière et de l'IN (sens opposés), la précision des éléments schématisés...
- Être capable de faire le lien entre l'élément anatomique de l'œil et la pathologie irréversible associée (ex : ne pas développer l'opacité du cristallin car la cataracte n'est pas une déficience visuelle irréversible en France).

Question 2 : De montrer comment le plan « handicap visuel 2008-2011 » participe à l'intégration et au respect des droits fondamentaux de tout citoyen, puis de conduire une réflexion sur la contribution des associations à l'accomplissement d'une vie digne et autonome pour les personnes déficientes visuelles.

Eléments de la réponse :

- identifier les avancées de la loi 2005 pour l'intégration et le respect des droits des PH.
- présenter le plan handicap visuel en regard des contenus de la loi 2005 dont il est une adaptation
- identifier les contributions des associations en lien avec les avancées de la loi et les mesures du plan HV.
- démontrer que le plan handicap participe à l'intégration et au respect des droits fondamentaux (définir l'intégration et les droits).
- faire le lien entre le volet « intégration » et les mesures particulières du plan, entre le volet « droits » et les mesures particulières du plan
- Analyser la contribution des associations.

Question 3 : De justifier le bilan contrasté de l'application de la loi 2005 dans la mise en accessibilité des équipements publics et des transports en commun, fixée par le législateur en 2015 en précisant les différentes répercussions pour les personnes en situation de handicap visuel.

Eléments de réponse :

- identifier dans les annexes les informations « techniques » utiles
- identifier les freins qui expliquent le retard
- dresser un bilan entre la loi et son application effective

1.2 DOCUMENTS PROPOSÉS

Le sujet comporte une documentation scientifique et technique pour servir d'appui à l'évaluation des capacités d'analyse, d'argumentation et de structuration du candidat.
Les documents sélectionnés en annexes sont de nature variée.

Question 1 : Mécanisme de physiologie sensorielle

- Annexe 2 : Mécanisme de la transduction
- Annexe 3 : La vision
- Annexe 6 : Les principales pathologies responsables de déficiences visuelles

Question 2 : Plan handicap visuel et intégration

- Annexe 1 : Le handicap en chiffres
- Annexe 4 : Plan 2008-2011
- Annexe 7 : Association CECITIX
- Annexe 8 : Association Valentin Haüy
- Annexe 9 : Extrait de la fédération des aveugles de France

Question 3 : La mise en accessibilité

- Annexe 5 : La loi du 5 août 2015
- Annexe 10 : Accessibilité : encore loin du compte
- Annexe 11 : Ad'AP pour ERP

1.3 DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET DES ARGUMENTS ATTENDUS DANS LA COPIE MAIS ABSENTS DES ANNEXES

- Schémas commentés du Mécanisme physiologique de la fonction sensorielle et la spécificité de la vision (Q1.1) et des Eléments anatomiques de l'œil et pathologies oculaires irréversibles (Q1.2)
- Les avancées de la loi 2005 pour l'intégration et le respect des droits des Personnes en situation de handicap (Q 2.1).

1.4 DES COMPÉTENCES DE NATURE VARIÉE À ÉVALUER

L'épreuve a pour objectif de vérifier dans la section considérée, que le candidat est capable **de mobiliser l'ensemble de ses connaissances scientifiques et techniques, d'exploiter les documents** qui lui auront été éventuellement fournis pour **construire un développement structuré, argumenté dans le cadre d'un sujet de synthèse** relatif aux disciplines fondamentales alimentant les champs de spécialité. Le développement doit pouvoir être réinvesti dans un cadre professionnel dans un contexte d'enseignement.

A travers cette épreuve, le jury évalue les compétences suivantes :

Compétences évaluées	Axes prioritairement concernés
C1 : Maîtrise des connaissances	- Mécanisme physiologique de la fonction sensorielle et de la vision - les avancées de la loi 2005 pour l'intégration et le respect des droits des Personnes handicapées
C2 : Exploitation des documents	- le plan handicap visuel en regard des contenus de la loi 2005 dont il est une adaptation - les contributions des associations en lien avec les avancées de la loi et les mesures du plan Handicap Visuel
C3 : Qualité de la réflexion, de l'analyse, la pertinence de l'argumentation	- démonstration de la participation du plan handicap par rapport à l'intégration et au respect des droits fondamentaux - le lien entre le volet intégration et les mesures particulières du plan, entre le volet droit et les mesures particulières du plan - Contribution des associations à l'accomplissement d'une vie digne et autonome
C4 : Qualités rédactionnelles et structuration de la composition	Ensemble de la copie
C5 : Rigueur du vocabulaire scientifique et technique utilisé	Ensemble de la copie

Les compétences relatives à **la maîtrise des connaissances** d'une part et celles liées à la **qualité de la réflexion, de l'analyse, et de la pertinence de l'argumentation** d'autre part ont **des poids prépondérants** dans l'évaluation.

1.5 ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ

- **Introduction :**
 - o thématique: **Le handicap visuel, où en sommes-nous douze ans après la loi ?**
 - o présentation du plan,
- **Corps de la composition :** paragraphes structurés mise en lien par des phrases de transition
- **Conclusion**

Q 1 Mécanisme physiologique de la fonction sensorielle et de la vision- Eléments anatomiques de l'œil et pathologies oculaires irréversibles

Quel que soit le sens concerné, la chaîne de traitement est toujours la même: une forme d'énergie (physique ou chimique) frappe le récepteur sensoriel, celui-ci transforme cette stimulation en message nerveux ou influx nerveux afin de pouvoir communiquer avec d'autres neurones. L'information nerveuse ainsi véhiculée est intégrée à divers niveaux du système nerveux central. Elle donne alors naissance à une sensation avant que celle-ci ne soit traduite en perception.

➔ **la stimulation du récepteur sensoriel :**

Les récepteurs sensoriels sont des structures très spécialisées capables de réagir ou s'adapter aux changements de l'environnement c'est-à-dire aux stimuli. En fonction des stimuli qu'ils vont percevoir, les récepteurs peuvent être classés en : mécanorécepteurs (toucher, vibrations...), chimiorécepteurs (substances chimiques...), photorécepteurs (lumière, soleil...), thermorécepteurs (froid, chaleur...) ou nocicepteurs (douleur).

Lorsqu'ils sont stimulés, les récepteurs traduisent le stimulus en variation de potentiel d'action (= transduction). C'est ce que l'on appelle le codage de l'information.

➔ **la transduction :**

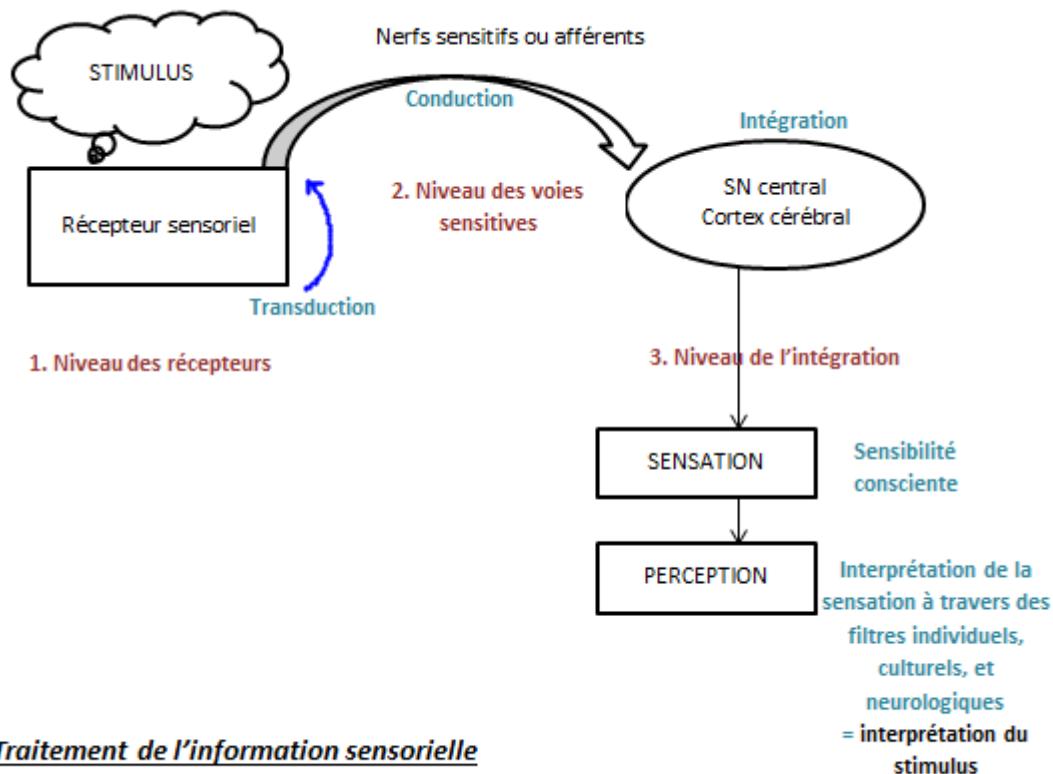
La transduction est un processus par lequel les récepteurs sensoriels (appelés aussi transducteurs) convertissent l'énergie d'un stimulus (physique ou chimique) en énergie électrique (ou influx nerveux). Les cellules réceptrices spécialisées répondent au stimulus par une altération de la perméabilité ionique (ouverture transitoire des canaux ioniques Na^+/K^+ de la membrane plasmique du récepteur : Na^+ rentre et K^+ sort) donnant naissance à un potentiel récepteur (PR), qui lorsqu'il atteint une valeur seuil déclenche un potentiel d'action (PA). La production de PA se poursuit tant que persiste la stimulation, et les PR varient selon l'intensité du stimulus.

Le message au niveau du PR, est donc codé en intensité.

Par la suite, le PA sera propagé par les fibres sensibles des nerfs sensitifs jusqu'au SNC au niveau d'aires cérébrales sensorielles spécifiques.

➔ **les voies d'acheminement de l'information sensorielle et leur traitement**

Les voies d'acheminement des multiples messages sensoriels sont organisées de manière centripète c'est-à-dire de l'organe sensoriel au système nerveux central (SNC) par l'intermédiaire des nerfs sensitifs afin d'atteindre le cortex au niveau d'une région spécifique : les aires cérébrales sensorielles.



Traitement de l'information sensorielle

Enfin, ces multiples informations (que l'on appelle sensation) seront recueillies et traitées de façon à donner du sens à la sensation. C'est ce que l'on appelle la perception. La sensation c'est la conscience des variations de l'environnement ou du milieu interne. La perception, c'est l'interprétation consciente des stimuli et la discrimination des leurs caractéristiques. : Détection, estimation de l'intensité, reconnaissances des formes...

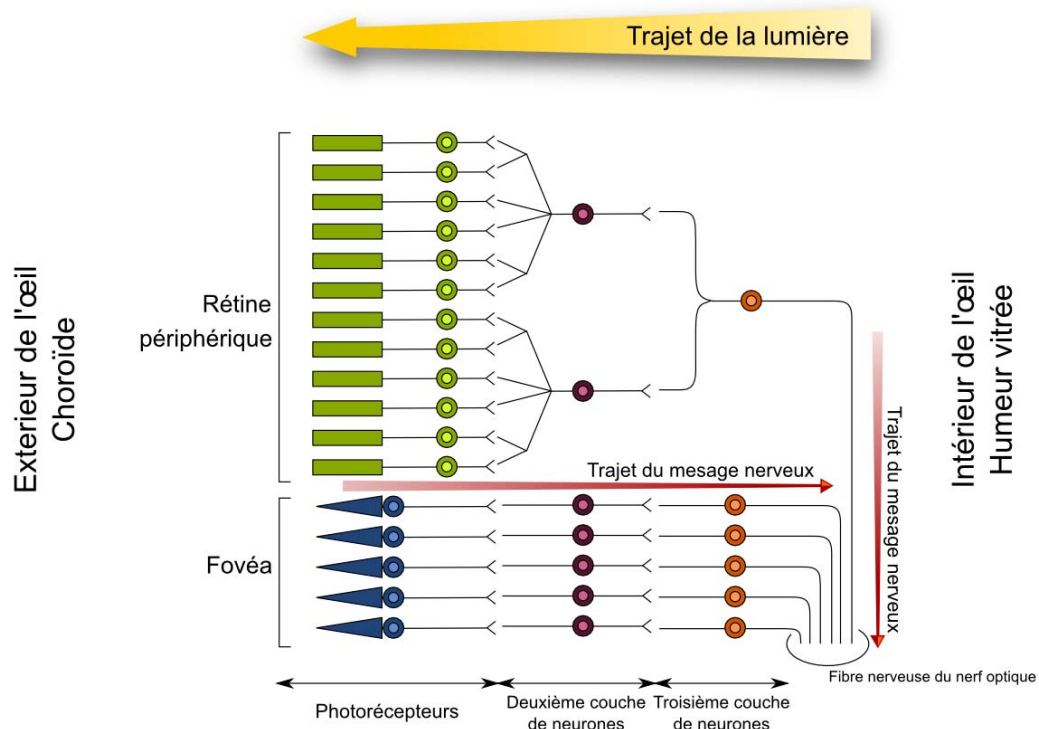
SPECIFICITES DE LA VISION

Concernant la vision, on peut dire que le récepteur sensoriel de ce sens est doté d'un système photorécepteur (sensible à l'énergie photique) qui répond aux changements de luminosité. Il capte et encode par transduction la lumière qui pénètre dans l'œil, le cerveau interprète ces signaux et forme les images du monde qui nous entoure.

- la stimulation du récepteur sensoriel de l'œil : les cellules photoréceptrices de la rétine

Le mécanisme de la vision implique une stimulation de la rétine par la lumière c'est-à-dire les photons et l'utilisation de l'énergie des photons pour donner naissance à une activité électrique dans les photorécepteurs. Les photons de la lumière traversent la cornée, la chambre antérieure qui renferme l'humeur aqueuse, la pupille et finalement le cristallin au niveau duquel ils sont réfractés, donnant naissance à une image inversée.

Après réfraction, les photons traversent le corps vitré jusqu'à ce qu'ils atteignent les couches de la rétine (qui représente le tissu nerveux de l'œil) où ils stimulent à la fois les photorécepteurs à cône et à bâtonnet.



Erwan Le Fol - Addis Ababa 2014

→ la transduction :

La rétine contient des millions de photorécepteurs qui réalisent la transduction de l'énergie lumineuse en énergie électrique. De l'arrière, vers l'avant, 3 types de neurones : les photorécepteurs, puis les neurones bipolaires, puis les cellules ganglionnaires

Lorsque les photons heurtent les photorécepteurs (cellules cônes ou bâtonnets), un photopigment (ou pigment photosensible) absorbe la lumière et subit des modifications structurales qui induiront ensuite la production de potentiels électriques.

Cela se déroule en plusieurs étapes :

- l'énergie des photons est utilisée pour donner une énergie chimique
- L'énergie chimique à son tour, donne naissance à une énergie électrique.

Toute stimulation lumineuse provoque donc une hyperpolarisation graduée des photorécepteurs qui transmettent l'information électrique aux cellules bipolaires, qui à leur tour la transmettent aux cellules ganglionnaires. Ces dernières sont les seules cellules rétinienne capable de donner naissance à des PA qu'elles codent en messages visuels. L'ensemble de leurs axones forme le nerf optique quittant l'œil au niveau de la tache aveugle. Les messages visuels sont alors acheminés vers les centres nerveux (le thalamus). Jusqu'aux aires visuelles du cortex

Il existe deux types de récepteurs sensoriels :

- les bâtonnets, les plus nombreux (125 millions environ), qui sont très sensibles à la lumière (permettent de voir les nuances de gris) et adaptés à la vision nocturne. Ils sont répartis à la périphérie de la rétine.
- les cônes, moins nombreux (5 millions environ) qui sont moins sensibles à la lumière et permettent de capter les couleurs. Ils sont concentrés dans la fovéa (ou tache jaune).

→ les voies d'acheminement de l'information visuelle et leur traitement

Le message visuel généré par la rétine est acheminé par le nerf optique jusqu'au cerveau. Au niveau du chiasma optique, les deux nerfs optiques (droit et gauche) convergent. Les fibres nerveuses issues de la rétine nasale se projettent dans l'hémisphère cérébral opposé tandis que celles issues de la rétine temporale se projettent dans l'hémisphère cérébral situé du même côté.

Entre le chiasma optique et le cortex, il existe une zone relais : les corps genouillés latéraux (zone du thalamus) dans lesquels toutes les fibres des nerfs optiques sont en connexion synaptique avec d'autres neurones qui conduisent le message nerveux jusqu'au cortex visuel. La poursuite de la transmission du message nerveux se fait alors par l'intermédiaire de neurotransmetteurs (substances chimiques).

Après avoir franchi la zone de relais, la plupart des messages nerveux visuels arrivent dans une aire située à l'arrière de cortex occipital de chacun de deux hémisphères : ces aires forment le cortex visuel primaire et reçoivent des informations des deux yeux.

En parallèle, certaines informations arrivent quant à elles directement dans les aires visuelles spécialisées (appelées aires sensorielles primaires). Les informations subissent un traitement qui permet de déterminer la couleur, la forme, la dimension, le relief, le mouvement de ce qui nous entoure.

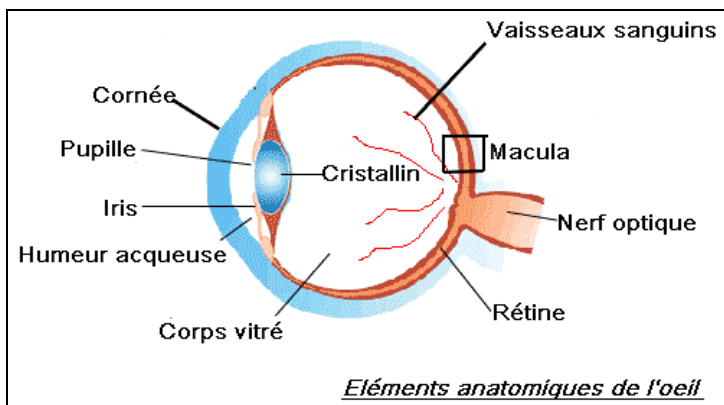
Enfin, les aires sensorielles secondaires font quant à elles la synthèse des sensations élémentaires pour construire l'image mentale et donc reconnaître et interpréter le stimulus.

Analyse de l'annexe 6

Les éléments anatomiques de l'œil dont l'atteinte est susceptible d'occasionner des pathologies oculaires responsables des principales déficiences visuelles irréversibles sont au nombre de trois :

- La macula point particulier de la rétine,
- les vaisseaux sanguins qui irriguent la rétine
- et le nerf optique.

Présentons-les en lien avec les pathologies associées.



- **La macula** est une très petite zone de la rétine et elle joue un rôle essentiel dans la vision des détails. La dégénérescence maculaire liée à l'âge est une altération des cellules constituant la macula et entraîne une vision floue, surtout centrale, une déformation des images, c'est une maladie, d'évolution chronique, qui débute après l'âge de 50 ans. Elle entraîne une perte progressive de la vision centrale mais laisse intacte la vision latérale
- **La rétine** est irriguée par des vaisseaux sanguins qui lui apportent les éléments nutritifs nécessaires à son fonctionnement. Ces vaisseaux, artères et veines donnent des capillaires très fins qui irriguent les cellules nerveuses de la rétine. A cause de sa structure et de la disposition des vaisseaux sanguins, la rétine est prédisposée à des lésions qui peuvent provoquer une cécité permanente.

Rétinopathie diabétique : c'est une complication du diabète, résultant de l'atteinte des capillaires de la rétine. L'hyperglycémie fragilise la paroi des capillaires, entraîne une perte d'étanchéité qui conduit à un œdème maculaire. Egalement, la paroi des capillaires peut s'épaissir et aboutir à leur occlusion entraînant une privation d'oxygène dans la zone concernée de la rétine.

- **Le nerf optique** : c'est un nerf reliant chaque globe oculaire, plus précisément au niveau de la rétine, jusqu'au cerveau. La rétine est la zone de l'œil recevant la lumière : le nerf optique se charge de transférer les informations reçues afin qu'elles soient traitées par le cerveau. si le nerf optique est touché, la transmission des influx nerveux ne peut s'opérer et tout le processus de sensation / perception est altéré définitivement. Le glaucome est dû à l'atteinte progressive du nerf optique, en effet il est caractérisé par une hypertension oculaire c'est-à-dire l'augmentation de la pression au niveau de l'humeur aqueuse.

On exclut de parler du cristallin car la pathologie à laquelle il est associé (la cataracte) n'est pas irréversible en France aujourd'hui, et se traite très bien.

Q2. Plan handicap visuel et intégration / respect des droits fondamentaux des PH visuelles. Contribution des associations à l'accomplissement d'une vie digne et autonome

La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » : une loi qui traduit l'évolution du regard de la société sur le handicap.

- Contexte de la loi de 2005 : cette loi réforme la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975.
- Contenu de la loi de 2005 : cette loi n'a pas une approche strictement médicale du handicap mais prend en compte les incapacités de la personne handicapée et son inadaptation totale ou partielle à son environnement.

Cinq objectifs mis en avant

- la création du droit de compensation = prise en charge par la collectivité des dépenses liées au handicap (aide humaine et technique).
AVANCEE : Nouvelle approche reposant sur la notion de « projet de vie », réponse individualisée aux besoins de la personne
- L'intégration scolaire : principe de la scolarisation dans l'établissement le plus proche pour les enfants handicapés, mise en place d'aménagements pour permettre aux étudiants handicapés d'avoir une scolarité continue, droit à une évaluation régulière des compétences et besoins.
AVANCEE : reconnaissance du droit à la scolarisation en milieu ordinaire, parcours adapté aux besoins de chaque enfant handicapé.
- Insertion professionnelle : obligation d'un quota de 6% de personnes handicapées dans le secteur public et les entreprises privées de plus de 20 personnes.
AVANCEE : cadre juridique étendu à la fonction publique.
- Renforcement de l'accessibilité : concerne l'accès des personnes handicapées aux espaces publics, systèmes de transport, cadre bâti neuf.
AVANCEE : l'accessibilité à la cité est un facteur déterminant d'amélioration de la qualité de vie des PH, un pas en avant par rapport à la loi de 1975 car ne se limite pas à l'accès des fauteuils roulants (concerne : tous les types de handicaps et dans tous les domaines de la vie en société) = accessibilité universelle.
- Simplifications administratives : création des MDPH avec des « guichets uniques » : la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).
AVANCEE : Interlocuteur unique de proximité.

La loi du 11 février 2005 a permis de véritables avancées pour l'ensemble des personnes handicapées mais son application exige des adaptations et des ajustements pour tenir compte de la spécificité du handicap visuel. Le plan handicap 2008-2011 « pour une intégration pleine et entière des personnes aveugles et malvoyantes à la vie de la Cité » a pour ambition de répondre aux besoins spécifiques des personnes malvoyantes et aveugles.

Le droit de vivre de façon autonome a été identifié comme étant essentiel pour les personnes handicapées visuelles. Il est défendu par les associations qui proposent de nombreuses solutions et aides afin de le favoriser.

Ce plan handicap visuel a pour ambition de permettre des avancées sur plusieurs points :

- prise en compte du droit à la compensation : en améliorant l'accès à l'aide technique (mesure 4).
Annexe 4

CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS : maîtrise des techniques de compensation concernant l'informatique, les gestes de la vie quotidienne, accès aux outils et matériels adaptés... (Valentin Haüy)

- une meilleure intégration scolaire : grâce à une édition adaptée (mesure 8), la vocalisation des appareils de la vie quotidienne (mesure 17). Annexe 4

CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS : développement de livres en braille, livres parlés, films audio-décrits, partitions musicales en braille (Valentin Haüy)-

- Une insertion professionnelle facilitée : par l'amélioration de la scolarisation et l'orientation professionnelle des jeunes aveugles (mesure 9) et par la mobilisation des entreprises et services pour l'emploi des PH visuelles. Annexe 4

CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS : création et gestion de centres de formation professionnelle adaptés, emploi de travailleurs déficients visuels dans les établissements, soutien de l'insertion des PH visuelles dans le milieu ordinaire (Valentin Haüy Annexe 8).

- Un renforcement de l'accessibilité au numérique : en mettant internet au service des PH visuelles (mesure 22) et en rendant les médias accessibles (mesure 21). Annexe 4

CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS : Développement des NTIC adaptées aux PH visuelles, propositions de Hotline, formations... (fédération des aveugles de France Annexe 9), actions autour de l'accessibilité au numérique (Valentin Haüy Annexe 8), évaluation de l'accessibilité aux sites internet (Cécitix Annexe 7).

- Un renforcement de l'accessibilité à la cité : en améliorant la qualité de l'accessibilité (mesure 13), en veillant à la sécurité (mesure 14). Annexe 4

CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS : labellisation « tourisme handicap » des sites touristiques, adaptation de l'accessibilité des lieux publics pour le déplacement des PH visuel, réalisation d'un atlas en relief (Cécitix Annexe 7), renforcement des actions autour de l'accessibilité physique (Valentin Haüy Annexe 8).

Cette accessibilité à la cité permet d'accéder aux loisirs et à la culture.

CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS : visites organisées de musées, lieux culturels (Cécitix), réunions, jeux de société, créations artisanales, randonnées, séjours touristiques... (Valentin Haüy Annexe 8)

La personne malvoyante ou aveugle est un citoyen à part entière qui bénéficie des mêmes droits et est soumise aux mêmes obligations que tout autre citoyen.

Le plan handicap visuel a pour but de les intégrer dans la société tout en respectant leurs droits fondamentaux de façon à lutter contre toute discrimination, exclusion, marginalisation qui pourraient être fondées sur le handicap.

Que veut dire intégrer la PH dans la société ?

- inclure la personne handicapée dans la société au lieu de la marginaliser
- permettre à la PH d'accéder aux mêmes droits que tout citoyen (droit aux prêts, droit de travailler, droit d'être formé, droit d'accéder aux loisirs...)
- favoriser son autonomie (déplacements, communication publique...).
- Tenir compte de ses besoins spécifiques.

Le plan handicap prend en compte cette dimension qui est déclinée dans les axes 1 et 2. Les mesures proposées ont pour objectif principal de répondre à la dignité et l'autonomie de la PH visuelle.

Comment définir les droits fondamentaux ?

- ce sont des libertés accordées par le législateur qui doit les garantir
- Ils regroupent les droits individuels (dignité de la personne, respect...) droits sociaux (droit à l'emploi, droit à l'instruction...)
- ils permettent la participation de chacun à la vie de la cité.
-

Ces droits fondamentaux sont abordés dans les axes 2 et 3 du plan handicap.

Le plan handicap s'attache à intégrer la PH visuelle dans la société tout en respectant ses droits fondamentaux. Il propose pour cela plusieurs mesures qui sont relayées par les associations.

L'implication des associations permet :

- de sensibiliser le grand public aux problèmes du handicap visuel et de faire évoluer les mentalités
- de défendre les droits des PH visuelles en les représentant auprès des différentes instances (pouvoirs publics, collectivités, instances de décisions...).
- de faire pression sur les pouvoirs publics.
- de faire comprendre que toute mesure qui contribue à améliorer la vie quotidienne des PH visuelles est bonne à prendre pour l'ensemble de la population (par exemple la sonorisation des feux tricolores...).

Mais

- cela nécessite des moyens (humains et financiers)
- Ce plan ne prévoit pas de sanctions en cas de non application (donc pas d'obligation) : il s'agit d'une volonté politique.
- des formations seraient nécessaires.

Conclusion : la personne en situation de handicap visuel tout comme les autres handicapés est souvent amenée à faire ses preuves, être dans une démarche active pour s'intégrer.

Les associations permettent de les accompagner, les aider à trouver leur place dans la société et sont également à l'origine d'une avancée certaine, même s'il reste encore beaucoup à faire.

Q3. La mise en accessibilité : bilan contrasté de la mise en œuvre de la loi – répercussion sur les personnes handicapées visuelles

La loi de 2005 impose la mise en accessibilité des établissements recevant du public d'ici le 1er janvier 2015 et celle des transports publics au 13 février 2015.

A cette date, 1 million, soit 30% des ERP (Etablissements recevant du public) sont accessibles.

Face à ce constat, une loi fut votée le 5 août 2015 pour simplifier les normes d'accessibilité, prévoir des délais de réalisation de 3 à 9 ans et introduire 4 types de dérogation.

La loi du 05 août 2015 ratifie l'ordonnance du 26 septembre 2014 qui prenait acte de l'impossibilité de respecter ces échéances.

Cette ordonnance :

- Simplifie et explicite les normes d'accessibilité (annexe 5)
 - Prévoit la mise en place des Ad'Ap (Agendas d'accessibilité programmée) pour les ERP. Annexe 11
- Un Ad'Ap est un engagement de mise en accessibilité à toutes les situations de handicap (moteur, visuel, auditif, intellectuel). Les ERP ont la possibilité d'obtenir un délai supplémentaire pour effectuer les travaux d'aménagement nécessaires. Ces délais sont de :
- 3 ans pour les ERP de 5e catégorie (petit commerce, cabinet médical, hôtel...)
 - 6 ans pour les ERP de 1er à 4e catégorie
 - 9 ans pour les propriétaires d'au moins 50 ERP ou pouvant accueillir au moins 1 500 personnes.
- (Annexe 10)

S'ajoute à cela quatre motifs de dérogation :

- L'impossibilité technique liée à l'environnement ou à la structure du bâtiment
- La préservation du patrimoine architectural
- La disproportion manifeste entre la mise en accessibilité et ses conséquences
- Le refus par l'assemblée des copropriétaires de réaliser les travaux d'aménagement.

(annexe 11)

Les AOT (Autorité organisatrice des transports) peuvent bénéficier également de délais :

- 3 ans pour les transports urbains
- 6 ans pour les transports interurbains
- 9 ans pour les transports ferroviaires. (annexe 10 et 5)

Le PAVE (Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics) devait être créé dans toutes les communes de plus de 500 habitants, ce chiffre est passé à 1000 habitants (annexe 5)

Le principe d'accessibilité, contrairement aux idées reçues, ne répond pas seulement aux besoins d'un public spécifique, il s'adresse à tout citoyen qui, à un instant donné de sa vie, peut être confronté à une situation de handicap qu'elle soit réversible (par exemple, difficulté à se déplacer à la suite d'un accident, d'une maladie, en raison d'une grossesse...) ou durable (cas des personnes âgées dépendantes).

Conformément à la nouvelle définition du handicap, la loi du 11 février 2005 rénove la notion d'accessibilité en l'étendant :

- à tous les types de handicap (mental, sensoriel, psychique, cognitif, polyhandicap...), alors que les textes antérieurs envisageaient l'accessibilité presque exclusivement sous l'angle des personnes à mobilité réduite ;
- à tous les domaines de la vie en société : la chaîne de déplacement (cadre bâti, voirie, espaces publics, transport), la citoyenneté, l'école, les services publics, les loisirs...

Tous les citoyens doivent donc pouvoir accéder aux bâtiments, pouvoir y circuler et y recevoir toutes les informations diffusées.

On parle désormais d'accessibilité universelle, pour désigner le processus visant à éliminer toutes les barrières qui peuvent limiter une personne dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes.

Onze ans après cette loi force est de constater que le bilan est mitigé. Des avancées sont constatées avec 30 % des ERP qui sont accessibles mais il en reste 70 %. ...

De nombreuses raisons sont mises en avant pour expliquer ce constat :

- L'absence d'outils d'évaluation de l'état d'avancement de la mise en accessibilité des ERP prévu par la loi.
- Manque de sensibilisation des professionnels du bâtiment (architectes, ingénieurs, maîtres d'ouvrage, concepteurs, fournisseurs...)
- Le coût des travaux pour les collectivités et les entreprises,
- Au niveau des bâtiments culturels une grande partie de ces ERP se situe dans des monuments qui n'avaient pas été conçus pour accueillir du public handicapé, les impératifs de conservation et de protection des collections peuvent être contradictoires avec leur mise en accessibilité (par exemple, le niveau d'éclairage).
- De nombreux travaux concernent uniquement le handicap moteur et négligent les autres types de handicap. (vision réductrice du handicap).

En 2005, cette loi a créé un espoir d'accessibilité pour les usagers en situation de handicap, des aménagements ont eu lieu mais tous ces délais ont des répercussions délétères pour leur capacité à vivre de façon autonome et d'accéder pleinement à la citoyenneté.

Ces répercussions apparaissent au niveau de l'accès :

- **Aux logements** : de nombreux logements et copropriétés sont inaccessibles aux personnes handicapées ce qui occasionne une augmentation des prix des logements.
- **Aux loisirs et à la culture** : même si certains loisirs, musées... sont accessibles, beaucoup reste à faire pour rendre accessibles les livres, les supports en braille, les descriptions des œuvres et pour former le personnel à l'accompagnement des personnes en situation de handicap visuel.

- **Aux actes de la vie quotidienne** : Peu de distributeurs, d'ascenseur, de bornes en libre services, de bureaux de vote qui sont vocalisés ceux qui en limite leur accès
- **Au numérique** : Le manque d'accessibilité au numérique est un véritable frein à l'accès à la citoyenneté. En effet cela limite l'accès aux réseaux sociaux donc l'intégration au sein de ses pairs. Cela impacte aussi sur les études, la recherche d'un emploi et l'accès et le maintien dans l'emploi, la personne en situation de handicap visuel a des difficultés à accéder aux informations numériques (peu de sites sont accessibles), à accéder aux forums, aux réseaux sociaux et aux logiciels professionnels.
- **Aux études** : pour accéder et réaliser des études, de nombreux freins apparaissent au niveau de l'accessibilité au bâti (manque de bornes podotactiles, de signaux sonores, de repères tactiles), manque d'ouvrages en braille, manque de professeurs formés.
- **A l'emploi** : l'accessibilité des bâtiments et de la chaîne des transports reste un des premier levier à mettre en œuvre pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.
- **A la chaîne de transport** : la plus grosse difficulté pour une personne en situation de handicap visuel est de se déplacer, c'est-à-dire de sortir de chez soi, de marcher sur les trottoirs, de repérer la bonne ligne de bus, de prendre le bus, de sortir quand cela est nécessaire. Des gestes simples mais qui pour une personne malvoyante restent périlleux voire dangereux. Des aides et aménagements existent comme des cannes blanches, des chiens guides, des repères tactiles et sonores mais cela reste insuffisant.

2. CONSTATS ET COMMENTAIRES

2.1. Les attentes

Sur le fond :

- De réelles connaissances scientifiques et techniques
- Une capacité de synthèse dans l'exploitation des annexes
- Une utilisation pertinente de l'ensemble des annexes
- Une analyse approfondie à partir des annexes ET des connaissances personnelles.
- Des réponses structurées et hiérarchisées

Sur la forme :

- Une composition structurée avec une introduction et le plan, des liens entre les différentes parties et une conclusion
- Une composition construite selon le plan du sujet et le plan annoncé dans l'introduction.
- Des références aux annexes
- Des schémas titrés, annotés, légendés, commentés et adaptés au contexte de la question

2.2. Les constats

Le jury a apprécié :

- Un plan annoncé ET suivi
- Des enchaînements cohérents
- L'apport de connaissances sous forme de schémas soignés et précis
- La présence d'une introduction situant la déficience visuelle dans la problématique du handicap,
- La contextualisation de la loi du 11 février 2005 et du plan 2008-2011

- La maîtrise d'un vocabulaire scientifique et technique
- Une présentation aérée des copies avec des parties bien identifiées
- Une conclusion ne se limitant pas à une synthèse du devoir (une perspective, une nouvelle problématique...)

Le jury a regretté :

Sur le fond

- L'absence de présentation du plan handicap 2008-2011 en regard des contenus de la loi 2005 dont il est une adaptation.
- Une absence de connaissances scientifiques sur le mécanisme de la fonction sensorielle
- Une paraphrase des annexes
- Un manque d'argumentation et de réflexion sur les volets législatif et technique du sujet
- Des jugements de valeur
- Des développements hors sujet (le système nerveux, l'autisme, la sécurité sociale et le système de santé, les structures d'accueil des personnes en situation de handicap ...)
- Des compositions inachevées témoignant d'une mauvaise gestion du temps.

Sur la forme

- Une absence de schémas scientifiques
- Une présence de schémas simplistes et peu rigoureux
- De nombreuses répétitions
- La présence de langage familier
- Une écriture peu lisible
- La présence de ratures
- La présence d'erreurs de syntaxe et d'orthographe
- La présence d'abréviations et de sigles sans signification
- La présence d'éléments donnant des informations sur l'origine géographique du candidat

3. CONSEILS AUX CANDIDATS

Il est conseillé aux candidats :

- de prendre connaissance des programmes requis pour les épreuves du concours ;
- d'actualiser leurs connaissances, d'un niveau universitaire, spécifiques à la filière et se référant au programme du concours PLP STMS
- de lire les rapports de jury des années précédentes ;
- de s'entraîner à l'analyse et à la synthèse d'un dossier documentaire en un temps limité
- de prendre le temps de lire le sujet et les annexes pour s'assurer de répondre rigoureusement aux consignes données par le sujet.

Le potentiel « pédagogique » de la copie doit être perceptible à travers sa construction, sa structuration, son organisation.

4. RÉSULTATS

Candidats au CAPLP Public : Moyenne générale des présents : 7,62 / 20

Candidats au CAPLP Privé : Moyenne générale des présents : 7,76 / 20

ÉCRIT 2 - Seconde épreuve d'admissibilité

Durée : 5 heures – coefficient : 1

L'épreuve a pour objectif de vérifier, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique, **à conduire une analyse critique** de solutions et de documents technologiques, **à proposer des démarches** pédagogiques en lien avec un cahier des charge donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, sociétaux, économiques, éthiques et écologiques.

A travers cette épreuve le jury évalue les compétences suivantes :

- exploiter et synthétiser un ensemble de documents
- réaliser l'analyse critique de solutions et de documents technologiques ;
- argumenter et mobiliser des connaissances
- proposer une démarche pédagogique en lien avec le cahier des charges
- rédiger et structurer la composition
- utiliser un vocabulaire scientifique et technique

Sujet

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : www.education.gouv.fr Ils sont accessibles depuis la page « SIAC2 »

Le sujet traitait de **la problématique de la situation de la prise en charge à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et des évolutions possibles consécutives à la loi ASV du 15 décembre 2015.**

A partir du dossier documentaire fourni, les candidats devaient présenter la situation en France en cernant les enjeux et les limites des dispositifs et moyens mis en place. Dans une seconde partie ils devaient proposer des démarches pédagogiques s'inscrivant dans le référentiel du baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne », option A « à domicile ».

Des extraits du référentiel de baccalauréat professionnel ASSP permettaient aux candidats de sélectionner les compétences et savoirs associés, d'élaborer un contexte et une situation professionnelle pour proposer des démarches pédagogiques s'inscrivant dans cette formation.

➔ **ATTENTES**

Rappel des compétences évaluées :

1. C.1. exploiter et synthétiser un ensemble de documents
2. C.2. réaliser une analyse critique de solutions et de documents technologiques
3. C.3 argumenter et mobiliser des connaissances
4. C.4 proposer une démarche pédagogique en lien avec le cahier des charges
5. C.5 rédiger et structurer la composition
6. C.6 utiliser un vocabulaire scientifique et technique

Questions	Eléments de correction	Identification de la compétence évaluée
<p>Question N° 1 :</p> <p>Analyser l'évolution des services du maintien à domicile</p>	<i>Annonce d'une problématique</i>	C1
	<p>Présentation du secteur du maintien à domicile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution du secteur de l'aide à domicile : décentralisation des compétences - Différents acteurs du secteur à domicile et missions - Les usagers et leurs caractéristiques (autonomie et dépendance) - La réforme de janvier 2016 - Financement du secteur du maintien à domicile 	C2 – C3
	<p>Analyse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse démographique - Les grands axes de la réforme de 2016 - Enjeux et limites du financement de l'APA - Impacts de la réforme sur la professionnalisation, le fonctionnement et l'organisation des services à domicile 	C2 – C3
	<p>Réflexion sur les enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Au niveau humain (emplois, formations, prise en charge des PA...)</i> <i>Au niveau financier (création ou fermeture de services, coût pour les usagers, salaires...)</i> 	C2 – C3
<p>Question n° 2 :</p> <p>Proposer des démarches pédagogiques dans une perspective d'enseignement en baccalauréat professionnel ASSP option A permettant de développer chez les élèves des compétences figurant dans les extraits du référentiel fournis.</p>	Rappel de la finalité du baccalauréat professionnel <u>ASSP option A « à domicile »</u>	C3
	<i>Une sélection des compétences, de savoirs associés, choix ou identification d'un contexte, situation réelle ou simulée</i>	C4
	<i>La formalisation des démarches pédagogiques : objectifs, moyens (séquence, séance, supports pédagogiques), notion d'évaluation</i>	C4
	<i>La justification</i>	C4
	<i>Réalisme et cohérence de la proposition</i>	C4
<p>Forme</p>	<i>Structuration : introduction, développement, conclusion</i>	C5
	<i>Expression écrite : syntaxe, orthographe et vocabulaire</i>	C5
	<i>Rigueur du vocabulaire scientifique et technique sur l'ensemble de la copie</i>	C6

Sur le fond : le jury attendait :

- la présentation de l'évolution de la prise en charge des personnes âgées à domicile: la présentation de la décentralisation, des instances, acteurs et moyens, la présentation et les conséquences de la perte d'autonomie, l'analyse démographique chiffrée en référence aux annexes, et les impacts de cette loi sur l'organisation des services à domicile,
- l'annonce d'une problématique,
- l'analyse critique et argumentée des dispositifs et moyens mis en place : enjeux et limites,
- la mobilisation de connaissances,
- la finalité du baccalauréat professionnel ASSP, les compétences attendues, les fonctions et lieux d'exercice, champs d'activité, matières enseignées, poursuite d'études...
- la sélection des compétences, de savoirs associés, le choix et l'identification d'un contexte, d'une situation réelle ou simulée,
- la formalisation complète des démarches pédagogiques (au moins deux démarches attendues), la notion d'évaluation,
- le réalisme et la cohérence de la proposition,
- une justification.
- la présence d'une introduction, d'un développement, d'une conclusion, de transitions,
- une expression écrite, une syntaxe et un vocabulaire corrects,
- une rigueur sur l'ensemble de la copie.

Sur la forme :

- une composition structurée, rédigée, associant clairement les éléments de réponse avec les liens lisibles entre les différentes parties :
 - o une introduction générale présentant la problématique et l'annonce du plan
 - o un développement de chaque partie qui suit le plan annoncé avec des transitions pertinentes, les parties étant traitées de façon équilibrée,
 - o une conclusion générale proposant un bilan du sujet permettant d'apprécier les connaissances sur le sujet.
- une composition aérée, présentée sous forme de devoir de synthèse pour la partie 1,
- une composition rédigée avec soin :
 - o Sans rature ni surcharge
 - o Avec une écriture lisible en noir ou bleu uniquement
 - o Sans erreur d'orthographe ni de syntaxe

A noter que :

- l'utilisation d'abréviations, sans explication de leur signification, est à bannir,
- les signes distinctifs comme les indications géographiques sont interdits,
- toute citation des annexes doit être identifiée et indiquée entre guillemets.

➔ **CONSTATS**

Le jury a apprécié :

- des compositions structurées associant une introduction présentant la problématique, différentes parties bien repérables et une conclusion,
- des données exploitées, analysées et argumentées,
- l'utilisation des annexes au profit de la production des candidats,
- une présentation des connaissances du candidat au niveau du programme du concours,
- la présentation de la finalité du baccalauréat professionnel ASSP,

- une transition pertinente entre l'analyse de la première partie et la partie pédagogique,
- des démarches pédagogiques pertinentes et réalistes situées dans la progression du baccalauréat professionnel ASSP, prenant appui sur les extraits de référentiel et en lien avec le sujet,
 - o avec une identification des compétences, des savoirs associés,
 - o des indicateurs d'évaluation et limites de connaissances,
 - o des modalités d'évaluation
- une maîtrise du vocabulaire pédagogique pour la formalisation de ces démarches,
- une formalisation concrète et construite de la démarche pédagogique,
- la présence de contexte(s) et de situation(s) professionnelle(s),
- des outils et activités adaptés aux élèves, réalistes et variés,
- des justifications pertinentes.

Le jury a regretté :

- l'insuffisance d'exploitation des annexes, les paraphrases et le manque d'analyse de celles-ci,
- le manque de connaissances personnelles,
- un manque d'analyse et d'argumentation, de synthèse,
- des hors sujets,
- la méconnaissance des finalités du baccalauréat professionnel ASSP,
- la difficulté, pour certains candidats, à s'approprier le cahier des charges du sujet précisant les compétences et savoirs associés pouvant faire l'objet d'une démarche pédagogique,
- des démarches pédagogiques non adaptées au baccalauréat professionnel ASSP, incohérentes et/ou manquant de réalisme, avec pas ou peu de lien avec le sujet
- une méconnaissance du vocabulaire pédagogique,
- le manque de structuration de la composition ainsi qu'une absence de transition entre les deux parties de l'épreuve,
- le manque de maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe,
- le manque de soin et de lisibilité de certaines copies,
- le manque de saut de lignes et d'aération des paragraphes.

➔ PRÉCONISATIONS

Elles ont pour but de vous aider dans la préparation au concours et concernent plusieurs registres :

- la maîtrise des connaissances et des compétences disciplinaires : les candidats doivent impérativement **maîtriser les connaissances** et les actualiser au regard des **exigences** du programme du **concours**,
- la connaissance de champ d'intervention et des enseignements : de même ils doivent connaître les enseignements relevant du **champ d'intervention** du PLP Sciences et Techniques Médico-Sociales, s'approprier les référentiels de certification et les **finalités des diplômes** de niveaux 4 et 5 du secteur STMS,
- l'immersion dans le futur métier : il est conseillé aux candidats de faire une **immersion en lycée professionnel**, qui peut prendre différentes formes : observation de cours, entretiens avec les équipes enseignantes, et/ou dans les **milieux professionnels** en lien avec les filières du secteur STMS,
- la maîtrise didactique et pédagogique.

Concernant la première partie, le candidat doit définir les notions clés relatives au thème développé, utiliser un vocabulaire spécifique, technique, précis et adapté en sciences médico-sociales lors de l'exploitation du dossier documentaire. L'utilisation des annexes doit être judicieuse et servir à étayer l'analyse critique en argumentant les propos à partir des données repérées dans ces supports et complétées par des connaissances.

Les deux parties sont à traiter avec la même rigueur.

Le candidat doit gérer son temps, pour cela le jury préconise une première lecture du sujet et de l'ensemble des documents afin d'estimer le temps nécessaire au traitement de chaque partie et de s'octroyer du temps en fin de composition pour la relecture du travail réalisé.

4. RÉSULTATS

Candidats au CAPLP Public

Moyenne générale des présents (250 candidats) : 8,05 /20

Candidats au CAPLP Privé

Moyenne générale des présents (61 candidats) : 8,81 / 20

ÉPREUVES D'ADMISSION

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire ou du domaine professionnel du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires ou domaines professionnels.

1^{ère} ÉPREUVE D'ADMISSION : mise en situation professionnelle

Durée : 5 heures Coefficient 2

Exemples de sujets

Sujet n°1

Présenter une séquence de formation conçue et organisée pour un groupe de 12 élèves en classe de première baccalauréat professionnel spécialité Accompagnement, Soins et Services à la personne option B « en structure ».

La séquence s'inscrit dans le développement de la compétence **C.3.4 : Concevoir et mettre en œuvre des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale**
Vous traitez : **le choix d'activité(s) pour un groupe**

Cette proposition prendra appui sur les investigations et analyses que vous réaliserez, au cours de travaux pratiques, dans le cadre de l'épreuve.

Durée totale de l'épreuve : 5 heures

Préparation : 4 heures

Pendant ce temps de préparation, vous devez :

Dans la salle de travaux pratiques :

- prendre connaissance du plateau technique en toute autonomie
- conduire des investigations et des analyses au cours de travaux pratiques; une durée maximale d'une heure trente est prévue pour ces travaux.
- remettre en état l'environnement de travail

Dans la salle informatique :

- concevoir et organiser une séquence de formation, à l'aide des outils de recherche et de communication mis à disposition
- préparer l'exposé

Attention : vous pouvez demander à rejoindre la salle informatique à votre convenance à l'issue de la phase de recherche et d'investigation, mais sans retour possible en salle de travaux pratiques.

Epreuve : 1 heure

Exposé devant les membres du jury : 30 minutes

Entretien avec les membres du jury : 30 minutes

Attention ce sujet comporte 10 pages : vérifier que le sujet est complet.

Matériels produits et équipements mis à disposition du candidat

Matériels :

- ballons en mousse
- chaises
- cerceaux
- CD de musiques relaxantes
- jeux de société : scrabble, loto, triomino, dames, memory
- boîtes de jeux de société (dames, petits chevaux, oie...)
- Ensemble documentaire pour activités de photolangage sur le thème des vêtements d'antan
- Livre « Ateliers d'activités physiques » Delphine Dandois
- Loto des odeurs et loto des saveurs

Produits :

- savon liquide

Equipements :

- lecteur de CD

Dossier technique:

- **Document 1** : Extrait de Projet de service du relais de jour « La relaiance »
Source : www.cigtst.com
- **Document 2** : Maladie d'Alzheimer: les activités préconisées
Sources :
 - o www.radiancehumanice.com
 - o <http://alzheimer.over-blog.fr/article-des-occupations-pour-le-malade-prevenir-soigner-alzheimer-a-domicile-51198097.html>
 - o <http://www.alzheimer.ca/fr/About-dementia/Alzheimer-s-disease/Stages-of-Alzheimer-s-disease#stade-avance>
- **Document 3** : Exemples d'ateliers. Source : www.lesjardinsducastel.com

Le référentiel du baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne est mis à disposition.

Sujet n°2

Présenter une séquence de formation conçue et organisée pour un groupe de 15 élèves en classe de première baccalauréat professionnel Services de Proximité et Vie Locale, secteur d'activités A2: activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté.

La séquence s'inscrit dans le développement de la compétence **C.4: Mettre en œuvre un projet, réaliser des actions.**

Vous traitez : **la participation au déroulement d'ateliers éducatifs à destination d'adolescents.**

Cette proposition prendra appui sur les investigations et analyses que vous réaliserez, au cours de travaux pratiques, dans le cadre de l'épreuve.

Durée totale de l'épreuve : 5 heures

Préparation : 4 heures

Pendant ce temps de préparation, vous devez :

Dans la salle de travaux pratiques :

- prendre connaissance du plateau technique en toute autonomie
- conduire des investigations et des analyses au cours de travaux pratiques; une durée maximale d'une heure trente est prévue pour ces travaux.
- remettre en état l'environnement de travail

Dans la salle informatique :

- concevoir et organiser une séquence de formation, à l'aide des outils de recherche et de communication mis à disposition
- préparer l'exposé

Attention : vous pouvez demander à rejoindre la salle informatique à votre convenance à l'issue de la phase de recherche et d'investigation, mais sans retour possible en salle de travaux pratiques.

Epreuve : 1 heure

Exposé devant les membres du jury : 30 minutes

Entretien avec les membres du jury : 30 minutes

Attention ce sujet comporte 14 pages : vérifier que le sujet est complet

Matériels produits et équipements mis à disposition du candidat

Matériels :

- Plaquettes d'information sur différents thèmes de prévention des addictions
- Réglette mémo-alcool Drivecase personnalisable
- Gobelet doseur de prévention à l'alcool
- Lunette de simulation d'alcoolémie avec document d'utilisation
- Plots
- Trousseau de clés
- Balle
- Ardoise avec feutre

Dossier technique:

- **Document 1** : Des prises de risques aux conduites à risques
Source : education-sante-ra.org
- **Document 2** : Point d'accueil et d'écoute jeunes
Source : interieur.gouv.fr
- **Document 3** : Actions jeunesse " La Mission Locale Garrigue et Cévennes"
Source : site de la mission locale : <http://ml.gc.free.fr/contact.htm>
- **Document 4** : La Draille " Centre de Soins, d'Accompagnement, et de Prévention en addictologie"
Source : <http://www.ass-interaide.fr/la-draille/>
- **Document 5** : extrait du guide méthodologique « Conduites addictives et animation » à destination des organismes de formation – Avril 2012
Source : Ministère des sports- Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
- **Document 6** : Exemple de fiche d'activité

Le référentiel du baccalauréat professionnel Service de Proximité et Vie Locale est mis à disposition

Sujet n°3

Présenter une séquence de formation conçue et organisée pour un groupe de 12 élèves en classe de première baccalauréat professionnel spécialité Accompagnement Soins et Services à la Personne, option B « en structure ».

La séquence s'inscrit dans le développement de la compétence **C3.4: concevoir et mettre en œuvre des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale.**

Vous traitez : **la conduite et l'évaluation d'une activité collective auprès d'adultes en situation de handicap**



Cette proposition prendra appui sur les investigations et analyses que vous réaliserez, au cours de travaux pratiques, dans le cadre de l'épreuve.

Durée totale de l'épreuve : 5 heures

Préparation : 4 heures

Pendant ce temps de préparation, vous devez :

Dans la salle de travaux pratiques :

- prendre connaissance du plateau technique en toute autonomie,
- conduire des investigations et des analyses au cours de travaux pratiques; Une durée maximale d'une heure trente est prévue pour ces travaux,
- remettre en état votre environnement de travail

Dans la salle informatique :

- concevoir et organiser une séquence de formation, à l'aide des outils de recherche et de communication mis à votre disposition,
- préparer l'exposé.

Attention : vous pouvez demander à rejoindre la salle informatique à votre convenance à l'issue de la phase de recherche et d'investigation, mais sans retour possible en salle de travaux pratiques.

Epreuve : 1 heure

Exposé devant les membres du jury : 30 minutes

Entretien avec les membres du jury : 30 minutes

Attention ce sujet comporte 6 pages : Vérifier que le sujet est complet.

Matériels produits et équipements mis à disposition du candidat

Matériels :

- Tapis de sol de gymnastique
- Ballons souples de tailles différentes
- Balles de tailles différentes
- Cerceaux
- Plots de gymnastique
- Jeu de pétanque molle
- CD musique divers dont un de musique douce
- lecteur CD avec casque
- instruments de musique divers : bâton de pluie, maracas, tambourin, triangle, métallophone..

Dossier technique :

- **Document 1** : Les foyers de vie ou occupationnels
- Source : Le figaro.fr
-
- **Document 2** : Présentation d'un foyer de vie : Le foyer P. L.
- Source : santé- lefigaro.fr
-
- **Document 3** : Les apports éducatifs de la pétanque
- Source : Manuel pédagogique : 86 exercices de pétanque pour tous niveaux : Educsport.fr

Sont mis à disposition :

- **Référentiel** du baccalauréat professionnel « Accompagnement Soins et Services à la Personne »
- **Ouvrage** : *Ateliers d'activités physiques : Fiches d'activités-évaluation-méthodologie*. Delphine DANDOIS. Editions Phalente.
- **Ouvrage** : *Musique et handicap*. Collection Consonance. Alain CARRE. Editions Fuzeau.

Sujet n°8

Présenter une séquence de formation conçue et organisée pour un groupe de 15 élèves en classe de première, baccalauréat professionnel spécialité Accompagnement, Soins, Services à la personne, option B « en structure ».

La séquence s'inscrit dans le développement de la compétence **C3.3 : Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation**
Vous traitez : **l'installation ou l'aide à la mobilisation d'une personne adulte en situation de handicap pour le repos, les déplacements, les activités.**

Cette proposition prendra appui sur les investigations et analyses que vous réaliserez, au cours de travaux pratiques, dans le cadre de l'épreuve.

Durée totale de l'épreuve : 5 heures

Préparation : 4 heures

Pendant ce temps de préparation, vous devez :

Dans la salle de travaux pratiques :

- prendre connaissance du plateau technique en toute autonomie
- conduire des investigations et des analyses au cours de travaux pratiques; une durée maximale d'une heure trente est prévue pour ces travaux.
- remettre en état l'environnement de travail

Dans la salle informatique :

- concevoir et organiser une séquence de formation, à l'aide des outils de recherche et de communication mis à disposition
- préparer l'exposé

Attention : vous pouvez demander à rejoindre la salle informatique à votre convenance à l'issue de la phase de recherche et d'investigation, mais sans retour possible en salle de travaux pratiques.

Epreuve : 1 heure

Exposé devant les membres du jury : 30 minutes

Entretien avec les membres du jury : 30 minutes

Attention ce sujet comporte 12 pages : vérifier que le sujet est complet.

Matériels produits et équipements mis à disposition du candidat

Matériels :

- déambulateur
- cannes (simple, anglaise, tripode...)
- planche de transfert
- disque de transfert
- ceinture de transfert
- drap de glissement
- fauteuil roulant
- lit médicalisé
- fauteuil de confort
- mannequin adulte
- table d'examen
- oreillers et coussins
- verticalisateur avec notice
- guidon de transfert avec notice
- table adaptable

Produits :

- détergent-désinfectant et lavettes
- savon doux liquide
- solution hydro-alcoolique

Equipements :

- poste de lavage des mains
- poubelle et sac poubelle

Dossier technique:

- **Document 1** : Clinique de Soins de Suite ORPEA CLINEA, Source : <http://www.orpea.com>
- **Document 2** : Maitriser les différentes techniques de manutention des personnes en vous appuyant sur les principes de sécurité et d'économie d'effort – Extraits du Guide à l'usage des aidants et des soignants
- **Document 3** : Exemples d'aides techniques
Source : www.ch-stquentin.fr extrait du guide «Ergonomie manutention confort et installation du patient »
- **Document 4** : Extrait du guide d'installation de la personne hémiplegique, CHU de Limoges
- **Document 5** : *Comment aider une personne hémiplegique à se relever et à se repositionner ?*
Source : extrait de <http://www.aveclesaidants.fr/conseils/>
- **Document 6** : Utiliser un déambulateur
Source : extrait de www.prevenchute.com
- **Document 7** : Vidéo la planche de transfert, La renaissance hospitalière
- **Document 8** : Vidéo le verticalisateur électrique, La renaissance hospitalière

Sont mis à disposition :

- Le référentiel du Baccalauréat Professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne

Sujet n°9

Présenter une séquence de formation conçue et organisée pour un groupe de 15 élèves en classe de première baccalauréat professionnel spécialité Accompagnement Soins et Services à la Personne option A «à domicile »

La séquence s'inscrit dans le développement de la compétence **C.3.3 : Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort et à la sécurisation de l'adulte.**

Vous traitez: **l'aide à la réalisation de soins d'hygiène corporelle de l'adulte.**

Cette proposition prendra appui sur les investigations et analyses que vous réaliserez, au cours de travaux pratiques, dans le cadre de l'épreuve.

Durée totale de l'épreuve : 5 heures

Préparation : 4 heures

Pendant ce temps de préparation, vous devez :

Dans la salle de travaux pratiques :

- prendre connaissance du plateau technique en toute autonomie

- conduire des investigations et des analyses au cours de travaux pratiques; une durée maximale d'une heure trente est prévue pour ces travaux.
- remettre en état l'environnement de travail

Dans la salle informatique :

- concevoir et organiser une séquence de formation, à l'aide des outils de recherche et de communication mis à disposition
- préparer l'exposé

Attention : vous pouvez demander à rejoindre la salle informatique à votre convenance à l'issue de la phase de recherche et d'investigation, mais sans retour possible en salle de travaux pratiques.

Épreuve : 1 heure

Exposé devant les membres du jury : 30 minutes

Entretien avec les membres du jury : 30 minutes

Attention ce sujet comporte 11 pages : vérifier que le sujet est complet.

Matériels produits et équipements mis à disposition du candidat

Matériels :

- Serviettes de toilette
- Gants de toilette
- Vêtements et sous-vêtements de rechange adultes femmes et hommes
- Miroir
- Brosse à dents et un verre à dents
- Rasoir électrique
- Prothèse dentaire
- Urinal
- Bassin

Produits :

- Savon doux liquide
- Gants à usage unique

- Savonnette
- Eau de toilette
- Dentifrice
- Comprimés d'entretien pour prothèse dentaire
- Mousse à raser
- Rasoir jetable
- Solution hydro alcoolique (SHA)
- Papier toilette
- Sac poubelle
- Change complet adulte
- Slip absorbant adulte
- Slips de maintien (culottes filet)
- Protection urinaire droite
- Alèse jetable

Équipements :

- Mannequin adulte
- Espace de couchage et de vie pour adulte
- Fauteuil de repos
- Lit médicalisé
- Lavabo
- Bassines
- Adaptable

Dossier technique:

Document 1 : L'aide à domicile pour les personnes âgées

Source : <http://www.adessadomicile.org/activites/aide-domicile/personnes-agees-personnes-handicapees>

Document 2 : L'humanité

Source : generationcare.fr/humanitude-dans-les-soins-yves-gineste-rosette-marescotti

Document 3 : Matériels et produits de protection spécifiques pour l'adulte incontinent

Sources : A partir des sites suivants <http://www.handicapincontinence.fr> ;
<http://www.equimedical.com/>

Document 4 : Comment aider une personne âgée à se laver ?

Sources :

- Centre de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales du CHU de Lyon (CCLIN). Fiches de bonnes pratiques. L'hygiène au quotidien dans les établissements médico-sociaux. Site internet : CHU de Lyon. Lyon ; 2011
- Agence Régionale de Santé de Franche-Comté. La bientraitance dans les soins – Actions et astuces de soignant. Site internet : ARS Franche-Comté. Besançon (France) ; 2010

Document 5 : Fiches techniques hygiène bucco-dentaire

Source : http://www.cclin-sudouest.com/wp-content/uploads/2015/05/Fiche_hygiene_bucco-dentaire.pdf

Le référentiel du baccalauréat Professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne est mis à disposition.

1- Présentation du sujet

Le sujet précise :

- **le niveau de classe et le diplôme** : Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne, Baccalauréat Professionnel Services de Proximité et Vie Locale, Certificat d'aptitude professionnelle Petite Enfance (remplacé par le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance), Mention Complémentaire d'Aide à domicile.
- une **compétence à développer chez les élèves, sélectionnée dans le référentiel du diplôme**

A partir de cette compétence, un objectif pédagogique imposé est présenté sous la forme **d'une thématique** permettant la **réalisation de travaux pratiques** autour :

- d'activités de soins d'hygiène et de confort auprès de l'enfant et de l'adulte
- d'activités relatives à la prévention et à la sécurité
- d'activités d'animation et de maintien de l'autonomie auprès de l'enfant et de l'adulte

Le sujet comprend **un dossier technique composé** :

- du référentiel ou extraits de référentiels visés par le sujet
- de tous documents susceptibles :
 - d'orienter le candidat dans sa réflexion et lui suggérer des manipulations, des investigations, des réalisations, des analyses à mettre en œuvre au cours de l'épreuve
 - d'être réinvestis dans la séquence de formation

- la liste des matériels, des produits et des équipements mis à disposition au sein du plateau technique.

2- Informations relatives aux investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les travaux pratiques et appréciations des jurys

2.1. Extrait de la note aux candidats

- **Dans la salle de travaux pratiques**, pour une durée maximale d'une heure trente après le début de l'épreuve, le candidat :
 - prend connaissance du plateau technique en toute autonomie
 - conduit des investigations, réalise des manipulations et des analyses au cours de travaux pratiques
 - remet en état son environnement de travail

A propos des investigations, des manipulations et analyses à réaliser durant le temps imparti en salle de travaux pratiques :

La partie pratique de l'épreuve peut être conduite par le candidat de manière variée, elle ne présente pas de caractère figé ; le candidat conduit les investigations à sa convenance.

L'environnement pluri-technique mis à sa disposition est assimilé à une situation de recherche, point de départ de sa réflexion, de la thématique à traiter, de la formulation d'hypothèses et de leur confrontation : c'est la démarche d'investigation.

Dans ce contexte, diverses actions sont possibles pendant cette phase pratique : démarche expérimentale, tâtonnement expérimental, analyse documentaire...

L'analyse des documents ne suffit pas, la manipulation et/ou la réalisation sont obligatoires au cours de l'épreuve pratique.

La liste des matières d'œuvre, la nature du plateau technique et le dossier technique délimitent le champ des possibles pour le candidat.

L'environnement pluri-technique a été pensé de manière à susciter l'intérêt et la curiosité du candidat, lui suggérer des choix de manipulations, d'expérimentations, de recherches, d'analyses...sans jamais les prescrire.

2.2. Appréciations du jury

L'épreuve de mise en situation professionnelle consiste à placer le candidat en tant qu'enseignant préparant une séquence pédagogique. Les investigations permettent d'identifier les atouts, contraintes, avantages, inconvénients des ressources mises à disposition afin de se projeter dans la construction d'une situation d'enseignement.

Le jury attendait :

- L'exploration de l'environnement pluri technique mis à disposition : le candidat doit prendre connaissance du plateau technique et des éléments qui le composent ;
- l'utilisation limitée aux matériels, produits et équipements listés dans le sujet pour conduire leurs investigations ;
- l'expérimentation de plusieurs actions dans au moins deux champs d'investigation : tester les techniques relatives aux transferts en expérimentant sur le mannequin ou un

« cobaye », manipuler les aides techniques en lien avec l'habillage, le repas, les transferts... la remise en état des postes de travail ;

- une utilisation pertinente et rationnelle des produits, matériels et équipement.

Le jury a apprécié :

- La mise en œuvre effective par les candidats d'une démarche d'investigation, d'un tâtonnement expérimental, de manipulations de nature variée adaptés à la situation pédagogique proposée par le sujet ;
- la curiosité d'esprit des candidats
- le respect entre les candidats sur les plateaux techniques lorsque les équipements sont à partager ;
- le respect du matériel et des équipements à disposition.

Le jury a regretté :

- Le mimétisme entre les candidats dans les choix d'actions ou des manipulations alors que le sujet ne prescrit aucune technique à réaliser, et que c'est le candidat lui-même qui décide de ce qu'il va mettre en œuvre comme recherche ou manipulations, à des fins pédagogiques pour sa future séquence ;
- une action se limitant à l'observation visuelle des matériels, produits et équipements à disposition alors que la manipulation est nécessaire pour l'exploitation pédagogique ;

Conseils aux candidats :

- Cette partie de l'épreuve doit être consacrée à la recherche et au recueil d'informations, à la mise en œuvre d'expérimentations, de manipulations, de tests, d'essais, nécessaires à la construction de la séquence pédagogique par le candidat. Il ne s'agit pas d'effectuer une démonstration à destination du jury qui aurait pour but de vérifier la parfaite maîtrise d'un geste technique (par exemple technique de soins d'hygiène et de confort).
- Organiser le temps imparti sur le plateau technique: lecture attentive, analyse du sujet, découverte de l'environnement, mise en œuvre de la démarche d'investigations, d'expérimentations, de manipulations.

Il faut noter que la phase d'investigations ne fait pas l'objet d'une évaluation scorée. Le jury observateur rend compte par écrit à l'aide d'une grille d'observation, de l'activité du candidat sur le plateau technique et en informe le jury qui réalisera l'entretien.

3. Informations relatives à la conception, l'organisation de la séquence de formation et à sa présentation au jury

3.1. Extrait de la note aux candidats

• Dans la salle informatique, le candidat :

- conçoit et organise une séquence de formation, à l'aide des outils de recherche et de communication mis à sa disposition (ordinateur avec accès internet) ;
- prépare l'exposé et l'entretien.

Les investigations, manipulations, réalisations et analyses conduites par le candidat seront à recontextualiser obligatoirement au sein de la séquence de formation qu'il aura choisie. Les ressources proposées dans le dossier technique apportent une aide au candidat pour poser le cadre de la séquence pédagogique choisie.

Un autre contexte professionnel, s'il est adapté au sujet peut être envisagé.

3.2. Appréciations du jury

Le jury attendait :

- Une présentation des investigations conduites par le candidat dans sa phase de recherche ;
- une exploitation argumentée des informations recueillies, des analyses et résultats obtenus et de leur validité ;
- le réinvestissement des informations recueillies lors de cette phase pratique dans la séquence pédagogique ;
- une présentation justifiée de la démarche méthodologique mettant en évidence l'exploitation pertinente :
 - o des référentiels ;
 - o des observations et résultats des investigations conduites ;
 - o des dossiers techniques mis à disposition.
- Une proposition de séquence structurée et personnelle adaptée au niveau imposé ;
- la justification des choix pédagogiques effectués. Il n'est pas nécessaire d'intégrer dans la séquence pédagogique proposée au jury l'intégralité des activités suggérées par le dossier technique accompagnant le sujet ;
- la capacité à saisir les objections du jury et proposer des remédiations ;
- une ouverture d'esprit, de la motivation et du dynamisme.

Le jury a apprécié :

- l'utilisation de l'environnement numérique au cours de l'exposé ;
- un exposé clair et structuré (introduction, développement, conclusion) ;
- la qualité d'écoute et d'argumentation ;
- une connaissance du public de lycée professionnel ;
- la connaissance du milieu professionnel correspondant à la formation des élèves ;
- la connaissance des diplômes relevant du champ d'intervention d'un PLP STMS ;
- le réalisme dans les propositions pédagogiques ;
- la prise en compte des PFMP dans la proposition pédagogique du candidat ;
- la capacité du candidat à faire des liens pertinents avec des compétences complémentaires à celle imposée par le sujet ;
- la capacité du candidat à proposer des liens, activités ou actions interdisciplinaires ;
- l'indication des sources utilisées ;
- la posture réflexive du candidat face à ses propositions pédagogiques.

Le jury a regretté :

- l'absence de lien, de réinvestissement et d'appropriation des résultats des investigations menées sur le plateau technique avec la séquence ;
- une posture et / ou des attitudes inadaptées avec le métier d'enseignant ;
- une posture et / ou des attitudes inadaptées vis-à-vis du jury ;
- un registre de langage non professionnel et familier ;
- des erreurs d'orthographe, de grammaire et de syntaxe dans les documents projetés ;
- l'absence de justification des choix pédagogiques effectués par le candidat ;
- la difficulté à adapter les propositions pédagogiques au contexte du lycée professionnel.

Conseils aux candidats

- connaître les différents champs d'intervention du PLP STMS (MCAD, CAP PE et AEPE, BAC PRO SPVL, BAC PRO ASSP);
- prendre connaissance des référentiels, des outils d'accompagnement pédagogiques (Eduscol, sites académiques SBSSA, ...);
- s'approprier le vocabulaire pédagogique;
- prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation;
- s'informer sur les missions, l'organisation et le fonctionnement des structures et lieux d'intervention;
- actualiser les connaissances techniques, scientifiques et professionnelles;
- s'entraîner à concevoir une séquence de formation et à présenter un exposé dans les délais imposés et à justifier ses choix.

Avertissement :

Il est interdit d'utiliser à son compte des documents pédagogiques produits par autrui sans en indiquer la source. Cette pratique peut être assimilée à du plagiat. Le plagiat, est le fait de s'approprier les documents, les idées ou les mots de quelqu'un d'autre en les faisant passer pour siens.

Dans tous les cas, le plagiat n'a pas sa place dans vos séquences de formation : apprenez à citer correctement vos sources, votre travail en sera valorisé.

- **Lors de votre travail de recherche pour l'élaboration de votre séquence de formation, notez systématiquement où vous avez pris tel document ou tel autre.**
- **N'utilisez jamais dans votre séquence de formation de documents dont vous ne connaissez ni l'auteur, ni le responsable de publication**
- **Citez systématiquement lors de l'exposé les documents que vous avez utilisés et justifiez l'usage que vous en faites.**
- **Construisez votre séquence de formation essentiellement avec vos propres mots, idées ou documents : les productions d'autres auteurs sont là pour illustrer et appuyer votre argumentation, pas pour la remplacer.**

4. Résultats

Candidats au CAPLP Public

Moyenne générale des présents : 9,03 /20

Moyenne générale des admis : 12,13 / 20

Candidats au CAPLP Privé

Moyenne générale des présents : 11,53 / 20

Moyenne générale des admis : 14,89 / 20

SECONDE ÉPREUVE D'ADMISSION – Entretien à partir d'un dossier

Durée : 1 heure – coefficient : 2

1. Définition de l'épreuve

L'épreuve a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à rechercher les supports de son enseignement dans la réalité et l'environnement professionnel des champs de la spécialité, d'en faire une analyse scientifique et technologique et d'en extraire des exploitations pertinentes pour son enseignement en lycée professionnel.

Les données scientifiques essentielles ainsi que les exploitations pédagogiques envisagées sont consignées dans un dossier réalisé et présenté par le candidat.

L'épreuve comprend une soutenance de trente minutes durant laquelle le candidat présente les éléments scientifiques et techniques abordés et une proposition de séance choisie dans le cadre des programmes de lycée professionnel.

La soutenance est suivie d'un entretien de trente minutes avec le jury qui doit permettre de vérifier que le candidat a su s'interroger sur l'inscription de l'exploitation pédagogique envisagée dans l'ensemble des progressions proposées aux élèves. Il doit aussi mettre en évidence une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations.

Il permet en outre au jury d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

2. Indications aux candidats : une note aux candidats explicitait les attentes concernant cette épreuve relatives à la composition du dossier et à l'exposé

2.1 – Le dossier comprend :

- les données scientifiques essentielles relatives au thème choisi par le candidat
- une présentation de supports d'enseignement empruntés à l'environnement professionnel des sciences et techniques médico-sociales
- une analyse scientifique et technologique de ces supports
- les exploitations pédagogiques envisagées dans le cadre des enseignements du PLP STMS.

L'analyse portera d'une part sur les principes qui ont présidé au choix du candidat pour sélectionner les supports d'enseignement, sur la valeur scientifique, technique ou pédagogique des documents, et sur leurs intérêts dans l'acquisition des connaissances et des compétences par les élèves.

Deux exploitations pédagogiques au minimum sont attendues et seront justifiées par le candidat. La séance présentée lors de la soutenance peut être annoncée dans le dossier mais ne fait pas l'objet d'un développement écrit.

Le dossier ne doit pas dépasser quarante pages (annexes comprises, police Arial 12). Il ne peut se réduire à une simple compilation de documents scientifiques, techniques, pédagogiques ou professionnels.

2.2 - Exposé

Le candidat présente au jury le dossier qu'il a réalisé en insistant sur :

- la présentation des éléments scientifiques et techniques
- l'analyse scientifique et technologique des supports d'enseignement sélectionnés
- la transposition pédagogique des supports dans le cadre de la séance choisie

Le candidat utilise les moyens de communication de son choix. Sont mis à sa disposition un tableau et un vidéoprojecteur. S'il le souhaite, le candidat peut se munir d'un ordinateur portable disposant des logiciels qui lui sont nécessaires, il lui est conseillé de se munir d'une clé USB et d'une version papier de sa présentation.

3. Commentaires sur les dossiers et conseils aux candidats

Le dossier ne fait pas l'objet d'une notation mais sert de support à la soutenance et à l'entretien.

Le jury attendait, dans le dossier, conformément à la définition de l'épreuve et à la note aux candidats :

- des données scientifiques essentielles actualisées relatives au thème choisi ;
- une présentation explicite de supports d'enseignement empruntés à l'environnement professionnel des sciences et techniques médico-sociales ;
- une analyse scientifique et technologique de ces supports ;
- deux exploitations pédagogiques au minimum envisagées dans le cadre des enseignements du PLP STMS.

Conformément à ce qui est mentionné dans la note aux candidats, le jury rappelle que la séance présentée lors de l'entretien peut être annoncée dans le dossier mais ne doit pas faire l'objet d'un développement écrit. Le dossier ne doit pas dépasser 40 pages, annexes comprises. Il ne peut se réduire à une simple compilation de documents scientifiques, techniques, pédagogiques ou professionnels.

Le jury a apprécié :

- des dossiers conformes aux attendus de l'épreuve mettant en évidence la capacité des candidats à articuler les données scientifiques et techniques et les supports sélectionnés dans l'ancrage professionnel des champs d'intervention du PLP STMS ;
- une démarche scientifique et technique basée sur un diagnostic d'où est issue une problématique et des hypothèses vérifiées par une démarche d'investigation bien construite ;
- une analyse scientifique de niveau Master ;
- des supports justifiés et réinvestis au niveau de l'exploitation pédagogique ;
- des exploitations pédagogiques adaptées au niveau des élèves.

Le jury a regretté :

- la méconnaissance des référentiels des diplômes du champ d'intervention disciplinaire du PLP STMS et de son cadre d'exercice professionnel ;
- des dossiers issus de formations universitaires et professionnelles antérieures qui n'ont pas été adaptés à la définition de l'épreuve ;
- les dossiers conçus à partir d'une compilation de données ou d'une description d'expérience sans analyse ;
- l'absence de fil conducteur ou de lien entre la partie scientifique et les exploitations pédagogiques de même qu'entre l'intitulé du dossier et le thème développé ;
- des problématiques posées et non analysées
- la présentation des exploitations pédagogiques concernant des séances de la même séquence d'un seul diplôme.

- le manque de documents professionnels transposés dans les exploitations pédagogiques ;
- des documents et des statistiques non référencés, non actualisés dont la fiabilité n'est pas certaine ;
- l'absence de référence aux annexes dans le dossier
- la présence d'annexe non exploitées ;
- l'exploitation de supports issus de manuels scolaires ;
- des dossiers présentant de nombreuses erreurs d'orthographe et de syntaxe, des oublis de mots et des phrases inachevées.

Le jury conseille de :

- s'approprier la définition de l'épreuve et la note aux candidats diffusées sur le site Eduscol.fr ;
- maîtriser les contenus scientifiques, techniques ou professionnels présentés dans le dossier ;
- choisir un thème de dossier permettant de répondre aux exigences de l'épreuve dans le champ de compétences du PLP STMS ;
- lier les données scientifiques et techniques avec les exploitations pédagogiques présentées ;
- prendre appui sur des documents scientifiques, techniques et professionnels récents et référencés ;
- choisir des documents professionnels pertinents pour l'exploitation pédagogique ;
- respecter la forme du dossier : 40 pages maximum annexes comprises, présence d'un sommaire, titre, pagination correcte, mise en page soignée, lecture aisée police Arial 12;
- respecter l'anonymat exigé (le nom et profession du candidat, le nom du lycée, des partenaires, des personnes accompagnées,.... ne doivent pas figurer dans le dossier),
- respecter le droit à l'image ;

4. Commentaires sur la soutenance et conseils aux candidats

Il est demandé au candidat de présenter le dossier qu'il a réalisé en insistant sur :

- la présentation des éléments scientifiques et techniques ;
- l'analyse scientifique et technologique des supports d'enseignement sélectionnés ;
- la transposition pédagogique des supports dans le cadre de la séance choisie.

Le jury a apprécié :

- une justification du choix des supports scientifiques et techniques et leur analyse ;
- une présentation équilibrée entre l'analyse des données scientifiques et technologiques et la transposition pédagogique au niveau de la séance ;
- le respect du temps imparti pour l'exposé ;
- l'utilisation d'un support de communication adapté et de qualité tant sur le fond que sur la forme ;
- la présentation d'une séance située dans une progression pour un niveau de formation choisi en lien avec les éléments du dossier ;
- une transposition pédagogique possible à différents diplômes et niveaux de formation ;
- une exploitation des supports présentés dans le dossier ;
- la créativité et l'originalité de certaines présentations ;
- la capacité du candidat à prendre en compte les valeurs de la République dans le cadre de sa projection dans le métier.

Le jury a regretté :

- une méconnaissance du cadre professionnel du PLP et de la politique éducative;
- une simple lecture de notes, du diaporama ou du dossier ;
- une paraphrase du dossier ;
- une présentation d'éléments documentaires nouveaux ;
- une analyse superficielle voire inexistante des supports exposés ;
- un manque de dynamisme et de conviction dans la présentation ;
- un manque d'esprit de synthèse sans mise en valeur des données essentielles ;
- un manque de réalisme des propositions pédagogiques ;
- un manque de mise en activité des élèves à partir des supports sélectionnés ;
- des exploitations pédagogiques essentiellement centrées sur les savoirs associés ;
- une présentation des supports sans lien avec les données scientifiques et techniques du dossier ou issus de manuels scolaires ;

5. Commentaires sur l'entretien et conseils aux candidats

L'entretien permet de vérifier :

- la maîtrise des connaissances scientifiques et technologiques au service de la construction des enseignements professionnels ;
- une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations ;
- la démarche pédagogique et l'inscription de la séance dans la progression pédagogique ;
- l'appropriation de l'environnement professionnel d'un professeur de lycée professionnel ;
- la posture en tant que cadre du système éducatif.

Le jury a apprécié :

- la qualité de l'expression, d'écoute et les aptitudes à la communication ;
- des réponses argumentées et pertinentes ;
- des réponses concises permettant des échanges sur différents points;
- une aptitude à la remise en question, une ouverture d'esprit qui permet d'envisager différentes pistes de travail.

Le jury a regretté :

- un niveau de savoirs techniques et scientifiques insuffisant bien que le sujet ait été choisi par le candidat ;
- une difficulté du candidat à se projeter dans le métier d'enseignant ;
- un positionnement professionnel peu adapté à la diversité des publics rencontrés ;
- une méconnaissance du lycée professionnel et du champ d'intervention du PLP STMS.

6. Résultats

Candidats au CAPLP Public

Moyenne générale des présents (145 candidats) : 8,8 / 20

Moyenne générale des admis (81 candidats) : 11,65 /20

Candidats au CAPLP Privé

Moyenne générale des présents (33 candidats) : 10,66/ 20

Moyenne générale des admis (20 candidats) : 13,44 / 20

CONCLUSION GÉNÉRALE

Comme pour les concours des sessions précédentes, l'exigence d'une maîtrise des savoirs essentiels liés à la discipline est nécessaire ainsi que la capacité à transmettre ces savoirs de façon claire, rigoureuse, adaptée au public visé que constituent les élèves.

C'est ce qui est principalement apprécié dans la première épreuve d'admissibilité.

La préparation d'un enseignement exige de recourir à des sources, données, informations sous leurs diverses formes, que l'enseignant doit ensuite utiliser en les transformant, en apprêtant leur présentation, en les explicitant, en les articulant avec d'autres afin de les rendre accessibles, intéressantes visant un ou des objectifs de formation spécifiés. C'est ce travail qui est demandé aux candidats dans la seconde épreuve d'admissibilité – travail sur des supports d'enseignements – et dans la première épreuve d'admission – travail de conception de supports d'enseignement. Ce travail de conception et d'utilisation de supports requiert bien sur une pratique technique mais surtout une réflexion sur l'utilisation des investigations menées, des techniques abordées, des difficultés rencontrées lors de leur réalisation, de la transposition qui pourra être menée pour les élèves en réponse aux objectifs visés, de ce qu'elle nécessitera comme stratégie pédagogique.

Enfin, puisqu'il s'agit d'un enseignement professionnel, qui se fonde sur une confrontation avec le réel, un permanent aller-retour entre l'approche du réel pour comprendre, expliquer et apprendre et l'utilisation du savoir pour analyser ou faire, la présentation d'un dossier construit à partir d'une réalité du champ des sciences médico-sociales, exploité pour un enseignement spécifié, complète l'approche des compétences requises pour un futur enseignant en lycée professionnel en sciences médico-sociales .

Il ne peut être exigé des candidats une totale connaissance des objectifs pédagogiques de chacun des référentiels, ni qu'ils aient acquis dans leur formation une complète maîtrise des démarches, des méthodes pédagogiques, cependant, on peut attendre des candidats qu'ils se soient mis en position d'enseigner, qu'ils aient pu s'interroger sur la façon dont peut se concevoir une stratégie pédagogique, afin de répondre aux besoins de formation. Et cela va au-delà de l'approche disciplinaire et doit conduire le futur enseignant à s'intéresser à tout ce qui va contribuer à la construction des compétences des élèves.

Découvrir le lycée et ses instances, rencontrer des enseignants de sciences médico-sociales mais aussi des équipes pédagogiques, suivre des séances de formation dans différents niveaux d'enseignement est assurément un moyen d'appréhender la posture de l'enseignant et les exigences du métier.

Le jury félicite les candidats admis au CAPLP et au CAFEP. Il a apprécié les prestations de ces candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.

Le jury regrette de ne pas avoir pu pourvoir, cette année encore, la totalité des postes ouverts au concours.

Le jury tient à remercier Madame la Proviseure et Madame la proviseure adjointe du lycée Georges Frèche à Montpellier, Monsieur le Proviseur et Monsieur le directeur délégué aux

formations technologiques et professionnelles du lycée Jean Mermoz à Montpellier, Monsieur le Proviseur et Mesdames les proviseuses adjointes du lycée Geneviève Anthonioz De Gaulle à Milhaud, ainsi que Monsieur le directeur délégué aux formations technologiques et professionnelles, Monsieur le gestionnaire du lycée, les équipes d'accueil et de maintenance, les équipes de restauration pour l'accueil et l'aide efficace apportés lors des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Le jury remercie également les enseignants du lycée G. Anthonioz De Gaulle qui ont encadré les épreuves d'admission et ont contribué à ce que les candidats soient dans les meilleures conditions.

Le jury tient enfin à remercier Madame la gestionnaire du CAPLP Sciences médico-sociales au ministère de l'éducation nationale pour son efficacité et son dévouement.